

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

RAPPORT ANNUEL 2023

Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les activités de placement des Ontario Nuclear Funds;
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF s'engage, dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, à respecter ses valeurs essentielles que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation.

Table des matières

Message du président et du directeur général	2
Commentaires et analyse de la direction	3
Activités des marchés financiers	3
Emprunts et gestion de la dette	4
Activités liées aux finances et à la trésorerie	8
Conseils financiers	10
Régie de l'organisme	12
Conseil d'administration	13
Exigences relatives à la production de rapports financiers	14
Sommaire des résultats financiers	15
États financiers	16
Responsabilités en matière d'information financière	16
Rapport de l'auditeur indépendant	17
État de la situation financière	20
État des résultats et de l'excédent accumulé	21
État de l'évolution de l'actif net	22
État des flux de trésorerie	23
Notes afférentes aux états financiers	24
Annexes	36
Cotes de crédit de l'Ontario	36
Autres sources d'information	37

Message du président et du directeur général

L'Office ontarien de financement (OOF) a géré en 2022-2023 le programme d'emprunts à long terme de la province en réunissant 32,2 milliards de dollars. Ce montant est de 8,9 milliards de dollars inférieur au programme d'emprunts de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable aux résultats financiers supérieurs figurant dans les Comptes publics de l'Ontario pour 2021-2022 et à la baisse du déficit prévu pour 2022-2023, ces deux éléments ayant été partiellement compensés par les pré-emprunts réalisés pour 2023-2024. Durant l'exercice 2023-2024, l'OOF continuera d'offrir à faibles coûts des services d'emprunt, de gestion de la dette et d'autres services financiers au nom de la province.

L'Ontario a émis deux obligations vertes lors de l'exercice 2022-2023, ce qui a permis de réunir 1,0 milliard de dollars et 1,5 milliard de dollars. Ces émissions portent notre total issu de l'émission d'obligations vertes à 15,0 milliards de dollars depuis l'exercice 2014-2015 pour 13 transactions distinctes. Le gouvernement de l'Ontario demeure l'entité canadienne qui émet le plus d'obligations vertes au Canada.

Nous maintenons notre engagement à continuer à faire progresser les valeurs de l'OOF que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation. Ces valeurs sont essentielles à notre réussite alors que nous assurons le perfectionnement de la prochaine génération de dirigeants de l'OOF tout en positionnant l'organisation pour un avenir encore meilleur. En 2022-2023, nous avons aussi lancé le plan pour le personnel de l'OOF intitulé UN OOF qui soutient ces valeurs et contribue à notre progression en matière d'apprentissage et de perfectionnement, de capacité de démontrer du leadership, de modernisation et de résilience pour l'OOF et les membres de son personnel. Nous maintenons un engagement inébranlable à créer un environnement de travail inclusif, diversifié, équitable, antiraciste et accessible.

Nous remercions les membres du personnel de l'OOF qui ont continué à travailler fort pour assurer notre réussite, et le conseil d'administration pour ses conseils et sa supervision durant l'exercice 2022-2023. Nous avons hâte de poursuivre notre travail avec les membres du personnel et du conseil d'administration en 2023-2024.



Greg Orenszak
Président



Gadi Mayman
Directeur général

Commentaires et analyse de la direction

Cette section réunit les commentaires et l'analyse par la direction des résultats enregistrés par l'OOF pour la province en 2022-2023.

Activités des marchés financiers

Programme d'emprunts

Le programme d'emprunts de l'Ontario est principalement utilisé pour refinancer les emprunts arrivant à échéance, pour investir dans des immobilisations corporelles et pour corriger les déficits, le cas échéant. Les emprunts à long terme totalisaient 32,2 milliards de dollars en 2022-2023, et l'OOF a tiré avantage du contexte de faibles taux d'intérêt et d'une solide demande pour les obligations ontariennes. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée est passée de 8,1 années en 2009-2010 à 15,0 années en 2022-2023. La poursuite de cette hausse de l'échéance moyenne pondérée a permis à la province d'obtenir de faibles taux fixes pour une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et contribue à atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les coûts de la province en matière d'intérêt sur la dette (ID). À la publication du *Budget 2023*, la prévision de l'ID pour 2022-2023 est de 13,4 milliards de dollars, par rapport à 13,5 milliards de dollars au *Budget 2022*, et affiche une baisse pour chacune des années des perspectives à moyen terme par rapport à la prévision figurant au *Budget 2022*. Cette baisse s'explique par une baisse d'activité des programmes d'emprunt qui a été partiellement compensée par une hausse des taux d'intérêt au-delà des prévisions.

Une forte demande de produits en dollars canadiens de la part des investisseurs internationaux a permis à l'Ontario d'emprunter 88 pour cent du programme de 2022-2023 sur le marché du dollar canadien. Ce pourcentage est supérieur à l'intervalle-cible fixé par l'Ontario pour les emprunts en dollars canadiens, qui va de 65 à 80 pour cent pour l'exercice 2022-2023.

Placements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province avec comme objectif d'optimiser les résultats et de veiller à la disponibilité de fonds pour satisfaire les besoins de liquidités de la province. La moyenne des réserves de liquidités non soumises à des restrictions s'établit à 36,2 milliards de dollars pour 2022-2023. Dans le cours normal de ses activités, la province peut donner ou recevoir des garanties au titre des opérations sur produits dérivés et des conventions de rachat. Les réserves de liquidités non assujetties à des restrictions sont une mesure plus prudente des réserves de liquidité totales, puisque la garantie est déduite du calcul du total des réserves de liquidités.

L'OOF investit en outre au nom de certains organismes publics pour les aider à accroître leurs rendements en rationalisant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de

placement. En 2022-2023, l'OOF a rendu des services de placement à un certain nombre de conseils, de commissions et d'autres organismes publics, dont Infrastructure Ontario, la Fondation Trillium de l'Ontario, Croissance Ontario et l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers. Les fonds sous gestion totalisaient 2,0 milliards de dollars.

Avec OPG, l'OOF a continué à gérer les activités de placement de fonds établis en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Au 31 mars 2023, la valeur marchande combinée des Ontario Nuclear Funds s'établissait à 27,9 milliards de dollars, contre 27,3 milliards de dollars au 31 mars 2022 et 4,9 milliards lors de la création des fonds en 2003.

L'OOF et OPG ont fait appel à des gestionnaires de placements externes pour les investissements des Ontario Nuclear Funds en obligations, actions et biens immobiliers. Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2023, le taux de rendement du fonds a été de 3,52 pour cent, contre une valeur de référence du marché de 2,80 pour cent. Depuis leur création, les Ontario Nuclear Funds ont offert un rendement annualisé de 7,39 pour cent, ce qui est supérieur au taux cible de rendement annualisé à long terme. Ce taux cible, qui correspond à un taux de rendement réel de 3,25 pour cent par année, est calculé en ajoutant 3,25 au taux de changement de l'indice ontarien des prix à la consommation.

Emprunts et gestion de la dette

L'OOF gère la dette de la province et de la SFIEO.

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans tenir compte des éléments compensatoires de l'actif financier, était de 429,2 milliards de dollars (résultat provisoire) au 31 mars 2023, contre 426,4 milliards de dollars au 31 mars 2022.

La dette nette de l'Ontario représente la différence entre le total du passif et le total de l'actif financier. La dette nette de l'Ontario s'établissait à 395,8 milliards de dollars (résultat provisoire) au 31 mars 2023, contre 380,4 milliards de dollars au 31 mars 2022. Cette projection pour le 31 mars 2023 est inférieure de 32,9 milliards de dollars à la prévision de 428,7 milliards de dollars qui figure au *Budget 2022*, ce qui s'explique principalement par des déficits moins élevés que prévu. Elle comprend la dette nette du secteur parapublic de 14,7 milliards de dollars (résultat provisoire), qui s'établissait à 11,7 milliards de dollars au 31 mars 2022.

L'emploi de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers comme les contrats à terme et les échanges pour gérer le risque que présentent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. À des fins de couverture, l'OOF fait appel à des instruments dérivés pour gérer les risques de taux de change et de taux d'intérêt. La politique de l'OOF en matière d'instruments dérivés interdit de s'en servir dans le but de créer un levier financier. Les risques financiers de la province sont surveillés de façon continue et sont évalués au marché tous les jours et vérifiés chaque année.

Les politiques et méthodes de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et méthodes actuelles portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province.

Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et aux directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et après avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur leurs pratiques de gestion des risques.

Les politiques de gestion des risques sont examinées régulièrement et les modifications apportées sont approuvées par le conseil d'administration.

Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt et visant le marché monétaire. Le rendement des emprunts à taux fixe sur le long terme pour 2022-2023 est mesuré en comparant le coût d'emprunt global et la distribution statistique des taux d'intérêt de référence observés durant l'exercice, l'objectif étant d'atteindre un faible rang-centile. L'emprunt ordinaire à taux fixe sur le long terme a atteint un rang-centile de 45,6, résultat qui se situe dans la fourchette cible de 45 à 55; les emprunts stratégiques à l'étranger ont affiché un rang-centile de 0, ce qui surpasse la fourchette cible d'un rang-centile de 50 à 75. L'OOF a également surpassé la mesure du rendement de l'exécution du programme, notamment en accomplissant le programme d'emprunts malgré des pressions inflationnistes et une hausse des taux d'intérêt durant tout l'exercice.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités (programme du marché monétaire) se mesure en fonction de celui d'une valeur de référence personnalisée d'une durée d'environ 106 jours. L'objectif est de plus ou moins deux points de base par rapport à la valeur de référence. Le rendement du programme s'est établi à 2,72 pour cent, un rendement inférieur à la cible qui représente un écart de 4,4 points de base par rapport à la valeur de référence. Cet écart de rendement s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt durant l'exercice. L'écart par rapport aux valeurs de référence pour 106 jours s'établissait à 18,0 millions de dollars.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond au risque de perte due aux fluctuations des taux d'intérêt et de change.

L'OOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour la province afin d'atténuer le risque lié au taux d'intérêt associé au refinancement de la dette arrivant à échéance et au portefeuille de dette à taux flottant. L'OOF limite l'exposition de la province

aux changements nets des taux d'intérêt à 35 pour cent de la dette et établir l'exposition maximale au risque de change à 3 pour cent de la dette.

Le pourcentage d'exposition au risque de changement des taux d'intérêt (sans les réserves liquides) correspondait à 5,1 pour cent de la dette au 31 mars 2023. L'exposition au risque de change s'établissait pour sa part à 0,1 pour cent de la dette au 31 mars 2023.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières. La cote de crédit la plus faible acceptée par l'Ontario pour une contrepartie est de A-. En règle générale, toutefois, l'Ontario ne conclut des échanges financiers qu'avec des contreparties affichant une cote de AA- ou mieux. Les opérations de couverture de l'Ontario liées à l'emprunt international se traduisent par une exposition au risque de crédit pour ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Dans le but de gérer et d'atténuer le risque de crédit associé aux opérations sur produits dérivés, la province a négocié des accords accessoires d'échange appelés annexes sur le soutien du crédit (ASC) avec l'ensemble de ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Une ASC est un accord bilatéral entre deux parties qui prévoit les conditions de fourniture de garanties pour compenser le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.

L'exposition nette au risque de crédit de la province associée au portefeuille de produits dérivés s'établissait à 2 millions de dollars au 31 mars 2023, contre rien au 31 mars 2022. L'exposition nette au risque de crédit représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps, moins l'effet modérateur des dispositions de compensation prescrites dans les ententes cadres.

Au 31 mars 2023, plus de 98 pour cent de l'exposition de l'Ontario au risque de crédit était associée à des contreparties dont la cote s'établissait à AA- ou mieux, contre 96 pour cent au 31 mars 2022.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province étaient respectivement assujettis à des plafonds de 46,0 et 15,0 milliards de dollars en 2022-2023. Au 31 mars 2023, les emprunts non remboursés aux termes des programmes

relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province s'élevaient respectivement à 22,7 milliards de dollars et 0,4 milliard de dollars.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Le plan de continuité des activités de l'OOF vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation imprévue.

L'OOF a alterné entre le télétravail pour tous et un mode de travail hybride en raison de la rénovation d'espaces de bureaux qui a réduit l'espace disponible, et a mis en œuvre un modèle de bureaux partagés durant la majorité de l'exercice 2022-2023. La capacité de l'organisme à continuer à accomplir efficacement son mandat s'explique principalement par le plan de continuité des activités et aux exercices connexes réalisés par l'ensemble des divisions de l'OOF. Les systèmes informatiques de l'OOF continuent d'offrir une bonne performance tout en appuyant la capacité des membres du personnel à effectuer des transitions rapides entre le travail au bureau, à distance ou hybride en réaction aux exigences de la santé publique et de la fonction publique de l'Ontario (FPO).

L'ensemble des systèmes, de l'infrastructure et des services ont été disponibles pour l'ensemble des divisions de l'OOF, sans oublier l'absence de compromission de données en 2022-2023. La Division des services généraux stratégiques (DSGS) a continué de prodiguer des conseils stratégiques au sujet de la gestion des risques organisationnels en matière de ressources, compte tenu des pressions croissantes. Compte tenu d'une augmentation de la création et de la consommation de données et des menaces à la sécurité électronique, des investissements en continu nous permettent de réaliser une gestion et un entretien proactifs des systèmes. Nous allons toujours faire preuve de l'assiduité la plus élevée qui soit en ce qui a trait à la défense des systèmes sur lesquels s'appuie l'OOF.

Relations avec les agences de notation

Le gouvernement provincial demande aux agences de notation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de notation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, la province garde un contact unique avec les agences de notation pour faire en sorte que tous les renseignements qui leur sont fournis soient cohérents et coordonnés.

Activités liées aux finances et à la trésorerie

L'OOF a continué d'accomplir en 2022-2023 ses activités liées aux fonctions de comptabilité, de production de rapports financiers, d'activités bancaires, de gestion de la trésorerie et de règlement. Pour ce faire, l'OOF a dû travailler en étroite collaboration avec des intervenants internes et externes afin de veiller à une prestation efficace des services centralisés.

Comptabilité et production de rapports financiers

L'OOF touche aux conventions comptables et à la production de rapports financiers exacts pour diverses organisations. En 2022-2023, l'OOF a collaboré étroitement avec la province sur l'information relative à la dette provinciale, aux produits dérivés et aux placements conformément à des échéanciers stricts associés à des exigences législatives. L'OOF a notamment veillé à l'exactitude et à l'exhaustivité des montants figurant dans le Budget, l'Énoncé économique d'automne et les Comptes publics. L'équipe de comptabilité et de production de rapports financiers a de plus créé les états financiers de l'OOF et de la SFIEO.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario (BVGO) a effectué son examen annuel de l'information financière au sujet de la dette et des intérêts sur la dette présentée dans les Comptes publics de 2021-2022 et n'a encore une fois relevé aucun problème important. De plus, les états financiers 2021-2022 de l'OOF et de la SFIEO ont reçu une opinion sans réserve du BVGO.

L'initiative importante visant les normes comptables s'est poursuivie, notamment sous forme de travail avec des experts en diverses matières au sujet de la mise en œuvre des dispositions complexes des normes sur les Instruments financiers et la Conversion de devises pour l'exercice 2022-2023. La mise en œuvre est presque terminée, et nous apportons les modifications qui s'imposent aux procédures de production de rapports financiers et aux systèmes connexes.

Un processus concurrentiel visant à désigner un nouveau prestataire de services de vérification interne s'est conclu le 1^{er} octobre 2022. Le vérificateur interne récemment désigné a mis en œuvre une version modifiée du plan de vérification de 2022-2023 approuvé par le conseil d'administration, pour ensuite transmettre ses constatations et recommandations à la direction et au CA. Selon les remarques du vérificateur interne, la mise en œuvre des recommandations du BVGO par l'OOF a nettement progressé, ce qui a contribué à une amélioration considérable de la cybersécurité, à une amélioration des contrôles opérationnels et internes et à une hausse de la simplicité et de l'efficacité des activités de l'ensemble des divisions.

En appui au programme de gestion de la dette de l'OOF, l'équipe des règlements a continué d'offrir en temps opportun des services de règlement et de paiement efficaces. Cela a garanti une gestion réussie des portefeuilles de dette de la province et de la SFIEO et des contrats d'achat d'électricité aux producteurs qui ne font pas partie des services publics grâce à une étroite collaboration avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) et avec notre prestataire de services liés aux compteurs.

De plus, conformément à la directive sur les biens immobiliers publiée en 2019 par le Conseil de gestion du gouvernement, l'OOF a signé un nouveau bail qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Cela a demandé une étroite collaboration avec Infrastructure Ontario et un remaniement des bureaux de l'OOF en vue d'arriver à une réduction de l'empreinte de l'organisation de l'ordre de 40 pour cent. Le projet s'est conclu à l'automne 2022 et les coûts totaux ont respecté le budget établi.

Services de trésorerie

L'OOF a continué de prodiguer des conseils à divers ministères sur l'application de la directive sur la gestion de la trésorerie en ce qui a trait aux priorités du gouvernement. Cela comprend le fait de veiller à ce que les demandes de paiements hâtifs ou anticipés aux intervenants et aux organisations de transfert de paiement du secteur parapublic soient analysées au cas par cas et à ce que les approbations soient accordées uniquement aux organisations présentant une justification convaincante et alignée sur les priorités du gouvernement.

Dans le cadre du processus qui lui permet d'effectuer des prévisions efficaces de la trésorerie, l'OOF continue de veiller à ce que les réserves de liquidités de la province satisfassent à ses exigences. La province cherche à trouver un équilibre entre l'objectif de maintenir le coût de conserver des réserves liquides et le besoin de toujours disposer d'une quantité suffisante de liquidités pour financer ses engagements, investir dans des biens immobiliers, refinancer les dettes qui arrivent à échéance et payer les intérêts. Cela comprend la poursuite du travail en collaboration avec le Bureau des politiques économiques et les ministères visant à s'assurer que les prévisions visant les liquidités, notamment une éventuelle date de « trésorerie zéro », sont aussi exactes que possible.

L'équipe bancaire de l'OOF a continué de formuler de sages conseils et d'offrir de l'aide à divers ministères afin d'appuyer la prestation de leurs programmes et initiatives grâce à des options de paiement, des outils et des méthodes de collecte des recettes modernes. Cela comprend l'aide offerte à divers ministères (dont les ministères des Finances, des Richesses naturelles et des Forêts, de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et du Tourisme, de la Culture et du Sport) en ce qui a trait à configurer leur collecte de recettes en ligne. Cette méthode de collecte facilitera la numérisation des programmes dans le cadre de l'initiative de modernisation des Services numériques de l'Ontario dont l'objectif est d'accroître le commerce électronique et la prestation de programmes en ligne. L'équipe a également aidé la FPO en lui offrant des outils de paiement supplémentaires en vue de collecter des recettes durant la période de COVID et de télétravail, puis durant la période de travail hybride.

Grâce à une étroite collaboration avec les institutions financières, l'OOF a continué de mettre à profit son expertise et ses partenariats avantageux pour exécuter les programmes gouvernementaux. En 2022-2023, cela a compris la poursuite de l'émission de 7,5 millions de chèques dans le cadre de l'initiative de remboursement par la province des frais de renouvellement des plaques d'immatriculation payés depuis mars 2020. L'OOF a également

collaboré avec la Division du contrôleur provincial et le ministère des Services au public et aux entreprises pour employer des transferts Interac traités en lots pour le programme de soutien au rattrapage de l'EDU qui aide les étudiants dans leur apprentissage dans la période suivant la COVID.

L'OOF a joué un rôle essentiel dans un groupe de travail interministériel, le Comité de direction et de gouvernance, une évaluation des organismes de la FPO qui emploient les services de l'industrie des cartes de paiement et une Unité d'observation de la loi en vue de veiller à ce que les ministères continuent de respecter les obligations visant la sécurité des données des titulaires de cartes en matière d'acceptation de cartes de crédit et de débit. L'OOF a poursuivi son travail avec des intervenants, dont la Division du contrôleur provincial, dans le cadre d'un examen stratégique d'options additionnelles de simplification des activités visant le respect des exigences et la production de rapports à cet effet par la FPO.

Dans le cadre des services qu'il rend aux ministères, l'OOF a prodigué des conseils en continu à divers ministères et organismes centraux au sujet des moyens à prendre pour accroître et mettre en œuvre des solutions de services bancaires électroniques plus efficaces pour divers programmes de collecte de recettes, fiscales ou non, et pour les décaissements, et emploiera les dispositions des nouveaux contrats de services bancaires pour mettre en œuvre des services à valeur ajoutée.

Conseils financiers

L'OOF a offert des conseils financiers et de l'aide à la mise en œuvre à des ministères, des sociétés de la Couronne et d'autres organisations publiques, notamment sur les politiques et initiatives financières commerciales et en matière d'électricité, les entreprises publiques et d'autres actifs provinciaux.

Activités de services-conseils

L'OOF a prodigué des conseils et réalisé des analyses visant un certain nombre de propositions de politiques de placement de sociétés de la Couronne et d'autres intervenants.

L'OOF a continué de conseiller la province en ce qui a trait aux placements de Croissance Ontario par l'entremise du Fonds ontarien de capital-risque, du nouveau Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie, du Northleaf Venture Catalyst Fund et du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes.

L'OOF a offert des analyses et des conseils au sujet des mesures d'atténuation des prix de l'électricité et des politiques fédérales et provinciales qui touchent le secteur de l'électricité en Ontario.

L'OOF a également continué d'effectuer des analyses et de prodiguer des conseils au sujet d'un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario.

Autres services financiers

En vertu du cadre régissant l'offre de financement aux organismes publics, l'OOF offre du financement à long terme aux sociétés de la Couronne et à d'autres organisations publiques. L'OOF a consenti en 2022-2023 de nouveaux prêts à long terme totalisant 171,1 millions de dollars à un certain nombre d'organismes publics, y compris des hôpitaux, des collèges et universités et des sociétés de la Couronne de l'Ontario, en plus de continuer de réaliser un suivi et d'offrir des avances en vertu des conventions de prêt existantes. L'OOF a offert pour une autre année une facilité de crédit de 2 milliards de dollars à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) afin de couvrir un risque de pressions inattendues sur les liquidités dans le secteur des caisses populaires et credit unions de l'Ontario.

L'OOF a reçu, au nom de la province, un certain nombre de demandes au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (PGEA), dont le traitement est rendu à diverses étapes, qui font l'objet d'un examen par le personnel et un tiers fournisseur de services de diligence raisonnable et de demandes d'information au sujet du programme pour d'autres projets qui se situent à divers stades d'élaboration. Au 31 mars 2023, 11 garanties d'emprunt avaient été approuvées en vertu du programme. Globalement, le capital des emprunts garantis s'élève à environ 500 millions de dollars.

L'OOF continue également d'offrir des services d'administration de prêts à la province pour sa facilité de 1,34 milliard de dollars réservée au financement d'une partie des coûts estimés de la construction du projet de connexion au réseau électrique Wataynikaneyap Power.

L'OOF a fourni des services à la SFIEO, notamment en mettant en œuvre et en surveillant les conventions de prêt entre la SFIEO et OPG et en gérant les contrats d'achat d'électricité aux producteurs qui ne font pas partie des services publics. L'OOF a fourni des analyses et des conseils et a poursuivi l'application de diverses facilités de crédit de l'OOF et la SFIEO accordées à la SIERE.

L'OOF a entrepris des activités d'appui à la mise en œuvre continue de l'ONFA, y compris l'examen de la version provisoire du budget annuel 2023 d'OPG à l'égard des charges admissibles en vertu de l'ONFA en ce qui a trait à la gestion des déchets nucléaires, le travail de diligence raisonnable lié à la soumission par OPG de garanties financières à la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour la période allant de 2023 à 2027 et d'autres approbations exigées de la province.

L'OOF a également offert des analyses au ministre des Finances et au gouvernement en soutien aux initiatives et politiques en matière d'électricité, et plus particulièrement aux répercussions possibles sur les plans fiscal, économique et du financement pour la province et la SFIEO.

Régie de l'organisme

Reddition de comptes et responsabilités

L'OOF est une société de la Couronne provinciale. Son cadre de responsabilisation figure dans un Protocole d'entente entre l'OOF et le ministre des Finances qui établit les responsabilités de chacune des parties et qui figure sur le site Web de l'OOF.

L'OOF est régi par un conseil d'administration dont les membres sont désignés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Loi prévoit que le sous-ministre des Finances est également le président du conseil d'administration de l'OOF. Par l'entremise du président, le conseil d'administration doit rendre des comptes au ministre, et ultimement à l'Assemblée législative. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de l'OOF et veille à ce que le mandat de l'OOF soit réalisé. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également trois comités qui l'aident à superviser la gestion de l'OOF. Le Comité de vérification et de gestion des risques aide le CA à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui a trait aux vérifications, à la production de rapports financiers, à la gestion des risques et aux contrôles internes. Le Comité des ressources humaines et de régie aide le conseil d'administration à veiller à l'existence de politiques et de procédures appropriées relativement à la rémunération du personnel dans les secteurs essentiels à la régie de l'organisme. Le comité d'investissement ONFA de l'OOF supervise les activités de l'OOF en ce qui a trait aux investissements des Ontario Nuclear Funds.

Le directeur général est responsable de la gestion des activités quotidiennes et continues de l'OOF et témoigne du rendement de l'OOF auprès du CA. Le DG et les employés de l'OOF sont nommés conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du conseil d'administration au 31 mars 2023, notamment la durée du mandat et la rémunération totale durant le dernier exercice qui est déterminée sur la base d'indemnités quotidiennes. Vous pouvez trouver des biographies des administratrices et administrateurs actuels et leur participation aux comités du CA sur le site Web de l'OOF. Tous les membres du CA ont droit de participer à l'ensemble des réunions des comités du conseil.

Administrateur ou administratrice	Date de la première nomination	Expiration du mandat actuel	Rémunération versée en 2022-2023
Greg Orencsak (président)	29 juin 2018	De par ses fonctions à titre de sous-ministre des Finances	S.O. – employé de la FPO
Constance L. Sugiyama (vice-présidente)	19 novembre 2014	16 décembre 2023	9 075 \$
Yim Chan	8 janvier 2018	10 mars 2024	6 750 \$
Rani Dhaliwal	7 janvier 2021	6 janvier 2024	8 250 \$
Steve Geist	2 juillet 2020	1 ^{er} juillet 2023 (renouvelé jusqu'au 1 ^{er} juillet 2026)	11 250 \$
Heather-Anne Irwin	19 octobre 2016	23 octobre 2025	6 000 \$
Marie MacDougall	23 mars 2016	3 avril 2025	9 000 \$
Gadi Mayman (directeur général)	31 août 2000	20 juillet 2023 (mandat renouvelé jusqu'au 20 juillet 2026)	S.O. – employé de la FPO
Diane McArthur	22 juin 2016	8 décembre 2025	9 750 \$
Paul Potvin	15 février 2017	13 février 2026	10 500 \$
Rita Theil	24 mars 2022	23 mars 2025	6 750 \$
Grant Williams	24 mars 2022	23 mars 2025	12 750 \$
Total			90 075 \$

Le mandat au conseil d'administration de Peter Kay a pris fin en mai 2022. Sa rémunération correspond à 2 250 \$ pour l'exercice 2022-2023.

Exigences relatives à la production de rapports financiers

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers sont examinés par le Comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par la vérificatrice générale, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative dans le cadre du rapport annuel et font partie de la section des États financiers des entreprises publiques et des organismes du gouvernement des Comptes publics de la province. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et de gestion des risques et au conseil d'administration.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et la gestion de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- la mise à jour régulière des conventions comptables, des politiques et des procédures de gestion des risques.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

Le vérificateur interne désigné de l'OOF élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur un examen de l'évaluation du risque de l'OOF et sur les avis du Comité de vérification et de gestion des risques et de la direction. Le plan de vérification interne est approuvé par le conseil d'administration à la recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques.

Sommaire des résultats financiers

L'Office ontarien de financement (OOF) exécute le programme d'emprunt de la province, gère la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre les coûts de ces services auprès de cette dernière. L'OOF consent des prêts à des organismes de la Couronne et d'autres organismes publics selon les indications de la province. L'OOF fournit également d'autres services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics. Ces coûts sont récupérés en vertu du régime de la rémunération des services.

Le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 4 831,2 millions de dollars au 31 mars 2023, pour une baisse nette de 244,3 millions de dollars par rapport au montant de 5 075,5 millions de dollars enregistré en mars 2022 (note 5 aux états financiers). Cette baisse est attribuable au remboursement de 319,3 millions de dollars qui a lui-même été atténué par de nouveaux prêts pour un montant de 75,0 millions de dollars.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 1 997 millions de dollars (2 277 millions de dollars en 2022).

L'OOF a recouvré auprès des organismes et des parties apparentées 5,9 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 (5,7 millions de dollars en 2022). L'excédent des recettes sur les charges d'exploitation de l'OOF pour l'exercice s'élevait à 4,1 millions de dollars (3,9 millions de dollars en 2022) et provenait du maintien partiel de l'écart entre les taux d'intérêt sur les prêts consentis aux organismes publics et des intérêts issus des réserves de liquidités. Le versement à la province de 3,8 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2022) tirés de l'excédent de l'OOF est comptabilisé comme une dépense de l'exercice actuel, ce qui entraîne un excédent annuel de 0,3 million de dollars (déficit de 0,34 million de dollars en 2022).

Une gestion financière prudente de la part de l'OOF a fait en sorte que les dépenses réelles continuent d'être inférieures au budget, ce qui a donné lieu à un recouvrement des coûts de la province de 1,1 million de dollars par rapport au budget approuvé. Le produit d'intérêts était de 0,7 million de dollars supérieur au budget, ce qui a contribué à une augmentation équivalente de l'excédent annuel des recettes par rapport aux charges.

États financiers

Responsabilités en matière d'information financière

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 23 juin 2023.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions trimestrielles avec la direction et au moins deux fois par an avec les vérificateurs externe et interne pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport de la vérificatrice, présenté aux pages suivantes, indique la portée de l'examen de la vérificatrice et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Directeur Général



Muneeb Chaudhary
Directeur général des finances



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office ontarien de financement (« OOF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OOF au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2023 de l'OOF, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OOF;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du

principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF à cesser son exploitation;

- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)
Le 23 juin 2023

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État de la situation financière

Au 31 mars 2023

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
ACTIF FINANCIER		
Encaisse	9 310 \$	8 823 \$
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6) c)	2 661	2 831
Montant dû par la province de l'Ontario	2 024	1 759
	<u>13 995</u>	<u>13 413</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs et frais à payer	2 024	1 759
Montants recouverts dus à la province de l'Ontario	1 553	1 532
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	4 657	1 916
	<u>8 234</u>	<u>5 207</u>
Actif financier net	5 761	8 206
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 2)	4 185	1 494
Charges payées d'avance	472	422
	<u>4 657</u>	<u>1 916</u>
Excédent accumulé	10 418 \$	10 122 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Greg Orencsak
Président



Gadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des résultats et de l'excédent accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023 Budget	2023 Chiffres réels	2022 Chiffres réels
RECETTES			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	21 739 \$	20 627 \$	20 136 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6) c)	5 472	5 914	5 719
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	1 059	946	571
Produit d'intérêts (note 5)	3 441	4 096	3 858
	31 711	31 583	30 284
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	24 319	23 640	22 665
Frais administratifs et généraux	2 892	2 901	3 190
Amortissement des immobilisations corporelles (note 2)	1 059	946	571
	28 270	27 487	26 426
Excédent des recettes par rapport aux charges d'exploitation	3 441	4 096	3 858
Versement de fonds à la province de l'Ontario à partir de l'excédent (Note 7)	-	(3 800)	(4 200)
Excédent (déficit) annuel	3 441	296	(342)
Excédent accumulé au début de l'exercice	10 122	10 122	10 464
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	13 563 \$	10 418 \$	10 122 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023 Budget	2023 Chiffres réels	2022 Chiffres réels
Excédent (déficit) annuel	3 441 \$	296 \$	(342) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 2)	(3 790)	(3 637)	(1 137)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 2)	1 059	946	571
Charges payées d'avance	0	(50)	(37)
Fluctuation de l'actif financier net	710	(2 445)	(945)
Actif financier net au début de l'exercice	8 206	8 206	9 151
Actif financier net à la fin de l'exercice	<u>8 916 \$</u>	<u>5 761 \$</u>	<u>8 206 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Opérations d'exploitation		
Excédent (déficit) annuel	296 \$	(342) \$
Moins : Articles sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	946	571
Augmentation des charges payées d'avance	(50)	(37)
Augmentation du produit comptabilisé d'avance	2 741	603
Changements en fonds de roulement non monétaires :		
(Augmentation)/baisse des montants dus par les organismes et les apparentés	170	(167)
(Augmentation)/baisse des montants dus par la province de l'Ontario	(265)	182
Augmentation/(baisse) des crédateurs	265	(182)
Augmentation des montants recouverts payables à la province de l'Ontario	21	39
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	4 124	667
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(3 637)	(1 137)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(3 637)	(1 137)
Changement net en liquidités	487	(470)
Encaisse au début de l'exercice	8 823	9 293
Encaisse à la fin de l'exercice	9 310 \$	8 823 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les activités de placement des Ontario Nuclear Funds;
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir un large éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité : Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public provincial établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, avec une réserve d'une demi-année appliquée à l'année d'acquisition et à l'année de disposition. Durée de vie utile estimative des immobilisations :

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis avant que la construction ne prenne fin et que les actifs ne soient prêts à accomplir la fonction prévue.

Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

c) Incertitude relative à la mesure : la préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public canadien exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de recettes et charges déclarées pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'obligation au titre des prestations définies. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les résultats réels.

d) Comptes créditeurs et frais à payer : les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales courantes avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions générales applicables aux transactions commerciales standard. Les frais à payer concernent les ajustements relatifs aux salaires et avantages.

e) Recettes et charges : L'OOF est financé à même le Trésor, dans le cadre du Programme du Trésor. L'OOF est aussi habilité à facturer des frais, assujettis au contrôle des autorités législatives et réglementaires; il obtient auprès des organismes publics des revenus autres que le financement du Trésor. L'OOF conserve les recettes générées par l'écart de taux d'intérêt sur les prêts qu'il consent aux organismes publics.

f) Instruments financiers : les actifs financiers et le passif de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur.
- Les montants dus par les organismes et les apparentés, le montant dû par la province de l'Ontario, les comptes créditeurs, les montants recouverts dus à la province de l'Ontario, les frais à payer et les produits comptabilisés d'avance sont comptabilisés au coût.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

g) Opérations entre apparentés : les opérations entre apparentés sont mesurées par la valeur d'échange, c'est-à-dire la valeur que représentent les ententes entre les parties.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Exercice terminé le 31 mars 2023				
	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	En cours de construction*	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Coût					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2022	14 439 \$	1 905 \$	1 213 \$	722	18 279 \$
Acquisitions	243	2 369	1 025	–	3 637
Capitalisation des actifs lors de l'achèvement*	233	489	–	(722)	–
Cessions	(503)	(1 904)	(1 003)	–	(3 410)
Solde de clôture au 31 mars 2023	14 412	2 859	1 235	–	18 506
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2022	13 681	1 900	1 204	–	16 785
Amortissement	528	305	113	–	946
Cessions	(503)	(1 904)	(1 003)	–	(3 410)
Solde de clôture au 31 mars 2023	13 706	301	314	–	14 321
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	706 \$	2 558 \$	921 \$	–	4 185 \$

	Exercice terminé le 31 mars 2022				
	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	En cours de construction	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Coût					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2021	15 217 \$	1 905 \$	1 213 \$	–	18 335 \$
Acquisitions	415	–	–	–	415
En cours de construction*	–	–	–	722	722
Cessions	(1 193)	–	–	–	(1 193)
Solde de clôture au 31 mars 2022	14 439	1 905	1 213	722	18 279
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2021	14 338	1 886	1 183	–	17 407
Amortissement	536	14	21	–	571
Cessions	(1 193)	–	–	–	(1 193)
Solde de clôture au 31 mars 2022	13 681	1 900	1 204	–	16 785
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	758 \$	5 \$	9 \$	722 \$	1 494 \$

*Dans le cadre de l'achèvement des travaux de mise à niveau des espaces de bureau que loue l'OOF, un montant de 722 000 \$ associé aux immobilisations corporelles en cours de construction a été transféré à la catégorie des biens amortissables dès que les locaux sont devenus prêts à être utilisés.

3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2023		
	Immobilisations corporelles	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	1 494 \$	422 \$	1 916 \$
Acquisitions	3 637	529	4 166
Amortissement	(946)	–	(946)
Charges de l'exercice en cours	–	(479)	(479)
Solde à la fin de l'exercice	4 185\$	472 \$	4 657\$

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2022		
	Immobilisations corporelles	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	928 \$	385 \$	1 313 \$
Acquisitions	1 137	483	1 620
Amortissement	(571)	–	(571)
Charges de l'exercice en cours	–	(446)	(446)
Solde à la fin de l'exercice	1 494 \$	422 \$	1 916 \$

L'amortissement de 946 000 \$ (571 000 \$ en 2022) représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 479 000 \$ (446 000 \$ en 2022) représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à la hauteur de 435,6 milliards de dollars au 31 mars 2023 (résultat réel de 2022 : 433,6 milliards de dollars), conformément à la projection provisoire publiée dans le Budget de l'Ontario de 2023. L'OOF gère également des placements totalisant 84,7 milliards de dollars au 31 mars 2023 (72,0 milliards de dollars en 2022), ce qui comprend 27,9 milliards de dollars (27,3 milliards de dollars en 2022) pour les Ontario Nuclear Funds détenus par Ontario Power Generation Inc. Ces fonds font l'objet d'une gestion conjointe en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), une entente conclue par la province, OPG et certaines filiales d'OPG en vue de réserver les fonds nécessaires pour gérer à long terme des déchets nucléaires, pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2023 se chiffrait à 20,6 millions de dollars (20,1 millions de dollars en 2022).

5. TRANSACTIONS AVEC DES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province et en vue de faire progresser des initiatives provinciales désignées, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Ces prêts figurent dans les états financiers consolidés de la province et non dans les états financiers de l'OOF.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit d'une valeur globale de 14,8 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2055. De ces facilités de crédit, 11,1 milliards de dollars ont été utilisés jusqu'ici pour financer les prêts accordés par l'OOF à des organismes publics dont le solde n'a pas été remboursé à l'heure actuelle. L'OOF remet à la province les remboursements du capital qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt imposés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart de taux d'intérêt).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart par rapport au taux d'intérêt commercial de référence. L'ajout des résultats de l'écart par rapport au taux d'intérêt commercial de référence génère un taux d'intérêt qui témoigne du risque relatif associé au prêt. Durant l'exercice terminé le 31 mars 2023, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 3,7 millions de dollars ont été comptabilisés (3,8 millions de dollars en 2022), dont 1,1 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (1,3 million de dollars en 2022). Le produit d'intérêts de l'OOF totalise 4,1 millions de dollars pour l'exercice, ce qui comprend 0,37 million de dollars d'intérêts issus des soldes des comptes bancaires (0,07 million de dollars en 2022).

Prêts accordés à des organismes publics par la province :

Il s'agit là d'opérations entre apparentés.

(en milliers de dollars)

Emprunteur	31 mars 2023	31 mars 2022
i) Collèges d'arts appliqués et de technologie	340 374 \$	356 412 \$
ii) Hôpitaux	282 915	218 063
iii) Régie des alcools de l'Ontario	39 609	47 098
iv) Commission des parcs du Niagara	23 096	27 868
v) Société ontarienne de vente du cannabis	59 307	66 878
vi) Société des loteries et des jeux de l'Ontario	41 936	54 420
vii) Commission de transport Ontario Northland	1 037	1 143
viii) Musée royal de l'Ontario	23 234	23 334
ix) Conseils scolaires	4 019 713	4 280 286
Total	4 831 221	5 075 502

Au 31 mars 2023, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court terme. Durant l'exercice, les intérêts issus de ces prêts ont totalisé 208,9 millions de dollars (228,5 millions de dollars en 2022), et de ce montant, 205,2 millions de dollars (224,8 millions de dollars en 2022) ont été transférés à la province après que l'OOF ait conservé 3,7 millions de dollars correspondant à son écart de taux d'intérêt (3,8 millions de dollars en 2022).

i) Les collèges d'arts appliqués et de technologie se sont vu offrir des prêts pour financer différents projets sur les campus, notamment l'agrandissement de campus, la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Au 31 mars 2023, le solde de ces prêts s'élève à 340,4 millions de dollars (356,4 millions de dollars en 2022). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,15 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2024 et 2049.

ii) Des hôpitaux se sont vu offrir des prêts pour divers projets d'immobilisations, notamment pour la prestation de soins à court ou à long terme et pour la mise en œuvre de projets visant des systèmes d'information sur la santé nouveaux ou mis à niveau. Au 31 mars 2023, le solde des prêts correspondait à 282,9 millions de dollars (218,1 millions de dollars en 2022). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 0,89 et 4,4 pour cent, arrivent à échéance entre 2023 et 2049.

iii) La Régie des alcools de l'Ontario s'est vu offrir une facilité de prêt de 51,2 millions de dollars aux fins du financement des coûts d'immobilisation associés au déménagement de son siège social. L'utilisation totale de la facilité, qui représentait 47,2 millions de dollars, a été convertie en prêt à terme le 5 avril 2022. Au 31 mars 2023, le solde du prêt était de 39,6 millions de dollars (47,1 millions de dollars en 2022). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 3,26 pour cent, arrive à échéance en 2025.

iv) La Commission des parcs du Niagara (CPN) s'est vu accorder un prêt pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I des travaux visant la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Au 31 mars 2023, le solde du prêt était de 2,2 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2022). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027. La CPN s'est également vu offrir en 2020 une facilité de prêt pour la construction de 25,0 millions de dollars en vue du réaménagement en attraction touristique de la centrale électrique Niagara Parks. L'utilisation totale de la facilité, qui représentait 20,9 millions de dollars, a été convertie en prêt à terme le 16 janvier 2023. Au 31 mars 2023, le solde du prêt correspondait à 20,9 millions de dollars (25,2 millions de dollars en 2022). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 4,58 pour cent, arrive à échéance en 2033.

v) La Société ontarienne de vente du cannabis s'est vu offrir une facilité de prêt de 150 millions de dollars pour couvrir son démarrage et ses coûts d'exploitation. Au 31 mars 2023, l'utilisation de la facilité s'établissait à 59,3 millions de dollars (66,9 millions de dollars en 2022). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 2,79 pour cent, arrive à échéance en 2030.

vi) La Société des loteries et des jeux de l'Ontario s'est vu offrir des prêts et une facilité de prêt pour financer divers projets. Au 31 mars 2023, le solde total s'établissait à 41,9 millions de dollars (54,4 millions de dollars en 2022). L'un des prêts a été remboursé le 3 octobre 2022, alors que l'autre, qui porte intérêt à un taux de 1,64 pour cent, arrive à échéance en avril 2026. La facilité de prêt est associée à un taux variable qui s'établit à 5,06 pour cent à l'heure actuelle. De plus, en 2020, la Société s'est vu offrir une facilité de crédit de 300 millions de dollars pour financer son fonctionnement et son fonds de roulement. Cette facilité de crédit a été fermée le 6 mai 2022 en raison du remboursement du solde (rien en 2022).

vii) La Commission de transport Ontario Northland (CTON) s'est vu accorder des prêts pour divers projets. Au 31 mars 2023, le solde total correspondait à 1,0 million de dollars (1,1 million de dollars en 2022), ces prêts portaient intérêt à 4,90 pour cent et arrivaient à échéance en 2031. De plus, en 2021, la CTON s'est vu offrir une facilité de crédit de 5,0 millions de dollars qui arrive à échéance le 30 avril 2024. Au 31 mars 2023, la CTON n'avait pas retiré de fonds de cette facilité de crédit (rien en 2022).

viii) Le Musée royal de l'Ontario (ROM) s'est vu accorder un prêt pour financer le projet Renaissance ROM. Au 31 mars 2023, le solde du prêt s'établissait à 23,2 millions de dollars (23,3 millions de dollars en 2022). Le prêt porte intérêt à un taux flottant actuellement établi à 5,96 pour cent et arrive à échéance le 31 mars 2027.

ix) De 2006 à 2017, des prêts ont été accordés à des conseils scolaires en vertu de divers programmes d'immobilisations corporelles. Durant l'exercice terminé le 31 mars 2023, les conseils scolaires ont versé des paiements semestriels en principal et intérêts, ce qui laisse un solde total de 4 019,7 millions de dollars (4 208,3 millions de dollars en 2022). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,99 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2024 et 2042.

6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM D'ORGANISMES APPARENTÉS

- a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Croissance Ontario
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Infrastructure Ontario
Fondation Trillium de l'Ontario

Les placements gérés pour le compte de ces organisations se chiffraient à 2,0 milliards de dollars au 31 mars 2023 (2,3 milliards de dollars en 2022).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élevait à environ 13,6 milliards de dollars au 31 mars 2023 (14,8 milliards de dollars en 2022).

Infrastructure Ontario

L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à Infrastructure Ontario selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette qui s'établissait à environ 6,6 milliards de dollars au 31 mars 2023 (6,8 milliards de dollars en 2022), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial ou des tierces parties.

Metrolinx

L'OOF offre des services à Metrolinx en ce qui a trait à son programme de couverture de carburant selon le principe du recouvrement des coûts.

Wataynikaneyap Power LP (Watay)

L'OOF fournit des services d'agent administratif pour le prêt accordé par le ministère de l'Énergie à Watay moyennant des frais d'administration de 10 points de base. Les frais sont versés à l'OOF par Watay lors de la dernière journée ouvrable du mois de versement des intérêts au ministère de l'Énergie.

- c. Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2023, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2023	31 mars 2022
Coûts recouvrés :		
SFIEO	4 145 \$	4 117 \$
Infrastructure Ontario	478	493
Metrolinx	26	20
Watay	634	480
Gestion des placements	631	609
Total	5 914 \$	5 719 \$
Encours :		
SFIEO	1 199 \$	1 176 \$
Infrastructure Ontario	139	141
Metrolinx	30	22
Autre	41	26
Gestion des placements	181	174
Écart de taux d'intérêt (note 5)	1 071	1 292
Total	2 661 \$	2 831 \$

7. VERSEMENT DE FONDS À LA PROVINCE DE L'ONTARIO À PARTIR DE L'EXCÉDENT

En vertu de l'alinéa 16.4(1) de la *Loi sur l'administration financière*, une société d'État peut verser au Trésor des fonds des fonds dont elle n'a pas besoin pour répondre à ses besoins actuels. En février 2023, le conseil d'administration de l'OOF a approuvé un paiement de 3,8 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2022) à la province de l'Ontario. Le paiement a également été versé en février 2023.

8. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la Note 5 aux états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Le risque est minimal, car tous les comptes débiteurs sont associés à la province et à des apparentés, comme Infrastructure Ontario ou la SFIEO.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de

l'OOF au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations représente des coûts récupérés principalement auprès de la province de l'Ontario.

Risque de marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix sur les marchés ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'OOF. L'OOF n'est pas exposé au risque lié au marché.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

a) Prestations de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement de l'Ontario. Le ministère des Services au public et aux entreprises (MSPE) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSPE et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

b) Obligation au titre des prestations définies des employés

À la retraite, certains employés à temps plein ayant au moins cinq ans d'ancienneté deviennent admissibles à ce que l'OOF verse une indemnité de départ équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté admissible, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé. Ces indemnités de départ se limitent de la façon suivante aux années de service admissibles :

Groupe de rémunération des employés	Information sur l'admissibilité aux indemnités de départ
Régime de rémunération des membres de la direction non représentés et les autres employés non représentés	Le droit à indemnité se limite aux années de service accumulées jusqu'au 31 décembre 2015 et se fonde sur le salaire en vigueur le 31 décembre 2015.
Employés du groupe de la haute direction	
Employés représentés par l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO)	

Employés de la FPO non représentés (exclus) par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	Le droit à indemnité se limite aux années de service accumulées jusqu'au 31 décembre 2016 et se fonde sur le salaire en vigueur le 31 décembre 2016.
Employés membres de la direction non représentés par l'Association des avocats de la Couronne	Le droit à indemnité se limite aux années de services accumulées jusqu'au 31 décembre 2004

Au 31 mars 2023, le coût de ces indemnités de départ prévues par la loi et dues aux employés admissibles totalisait 3,0 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2022).

Au 31 mars 2023, le coût des droits à congé annuel gagnés par l'ensemble des employés correspondait à 2,0 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 2022).

Le MSPE est responsable en permanence de financer les indemnités de départ prévues par la loi et les droits à congé annuel inutilisés, et de ce fait, aucune charge et aucun élément de passif ne figure dans les présents états financiers à cet effet.

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue ses installations en vertu d'un bail d'exploitation de cinq ans qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Voici les paiements locatifs minimaux établis pour ces baux :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2023
2024	752
2025	794
2026	807
2027	807
2028	202
Total	3 362 \$

L'OOF s'est engagé à verser la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, c'est-à-dire 0,57 million de dollars (1,0 million de dollars en 2021).

Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers s'est vu offrir une facilité de crédit non renouvelable de 2,0 milliards de dollars aux fins de la gestion du risque d'un événement important touchant les liquidités et du risque associé à la faillite d'au moins une caisse populaire régie par l'ARSF, dans l'optique où ces sociétés auraient besoin d'un soutien financier supérieur à ce qu'elles peuvent obtenir du Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD). Au 31 mars 2023, on évaluait le FRAD à environ 420,1 millions de dollars (402,0 millions de dollars en 2022) et l'ARSF n'avait pas retiré de fonds de la facilité de crédit (rien en 2022).

Infrastructure Ontario (IO) s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable de 100 millions de dollars pour financer les coûts des projets sur une base provisoire. La facilité est arrivée à échéance le 27 mars 2023, mais a été prolongée jusqu'au 27 mars 2028. Au 31 mars 2023, IO n'avait pas utilisé la facilité (rien en 2022).

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable de 1 100 millions de dollars qui arrive à échéance le 30 juin 2023, principalement pour financer le compte d'écart de la grille tarifaire réglementée. Depuis l'octroi de la facilité de crédit, la SIERE n'a pas utilisé de fonds, et a depuis remboursé l'ensemble des fonds empruntés. Au 31 mars 2023, le solde est nul (nul en 2022).

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 5 — Transactions avec des organismes publics.

Éventualités :

Au 31 mars 2023, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario, en raison du contrôle qu'elle exerce sur l'OOF, est un apparenté. Le MSPE offre des services liés au traitement de la paie et des avantages sociaux. Infrastructure Ontario négocie également des renouvellements de baux pour le compte de l'OOF et recouvre ses coûts auprès de l'organisme.

Il existe également des opérations entre apparentés ayant trait à ce qui suit :

- Services de gestion de la dette et des placements de la province décrits à la Note 4;
- Transactions avec des organismes publics décrites à la Note 5;
- Services de gestion de la dette et des placements pour des organismes apparentés décrits à la Note 6;
- Versement de fonds à la province de l'Ontario à partir de l'excédent décrit à la Note 7.

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le principal en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « + » ou « - » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie.

La notation des titres à long terme assigne aussi une perspective quant à la tendance future de la notation de l'émetteur à moyen terme, typiquement sur une période variant entre 6 mois et 2 ans. Une perspective Positive se dénote par (P), une perspective Négative par (N) et une perspective en Développement par (D). Aucune dénotation ne se rattache à une perspective Stable.

Au 8 juin 2023, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service Aa3 (P)
- Standard & Poor's A+ (P)
- DBRS Morningstar AA (faible) (P)
- Fitch AA-

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Au 8 juin 2023, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service P-1
- Standard & Poor's A-1
- DBRS Morningstar R-1 (moyen)
- Fitch F1+

Autres sources d'information

www.ofina.on.ca

Ce site Web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'OOF.

Budget de l'Ontario

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Résultats financiers trimestriels — Fiche de renseignements de l'OOF

La Fiche de renseignements de l'OOF fournit des mises à jour trimestrielles à l'égard des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. L'ensemble des résultats financiers trimestriels est également accessible à partir du site Web du ministère des Finances, www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances.

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Coordonnées

Relations avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1200
Toronto (Ontario) Canada
M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-8000
Courriel : investor@ofina.on.ca

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

www.ofina.on.ca

Consultez le site www.ofina.on.ca et abonnez-vous à notre service d'alerte par courriel pour recevoir les plus récentes mises à jour concernant la province de l'Ontario :

- Fiches de renseignements de l'OOF
- Titres d'emprunt / Détails sur le programme d'emprunts
- Présentations RI - Annonce de webémissions et autres événements

Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1200
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
Canada
Téléphone : (416) 325-8000
investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1492-8566

Ce rapport annuel est également offert en anglais